

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/44

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Signature d'une convention de location de salle avec La Maison de l'emploi et des Métiers (MEM)

Monsieur le Maire expose qu'un espace de bureaux ainsi qu'une salle de réunion sont mis en location à destination de la Maison de l'Emploi et des Métiers afin de conserver son activité sur la commune.

La salle mise en location se situe dans l'Espace Chanteclair et permet aux agents de la MEM de se réunir une fois par mois pour leur réunion mensuelle.

Ils occupent aussi en permanence quatre bureaux qui sont installés afin d'accueillir les publics ainsi que d'autres professionnels de l'emploi qui pourront intervenir occasionnellement auprès des usagers (chefs d'entreprises, formateurs...).

Un agent formé pourra être mis à disposition pour renforcer l'équipe d'accueil Chanteclair. Il orientera et conseillera les usagers sur les questions de l'emploi.

L'indemnité d'occupation est fixée à 6 000€ annuel soit 500€ par mois, le paiement sera effectué par tout moyen à la convenance de l'utilisateur et sera revalorisé chaque année à la date anniversaire selon l'indice INSEE.

Une convention de location de salle sera rédigée entre les parties concernées.
Elle comprendra les conditions générales d'utilisation, les dispositions relatives à la sécurité et de responsabilités ainsi que les dispositions financières.

Il vous est proposé :

- D'autoriser la location de salle et de bureaux à la Maison de l'Emploi et des Métiers
- D'approuver les tarifs et modalités d'encaissement précisés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,

Alain CAYET.

